

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION SPORTIVE FOOTBALL - COLLEGE NOËL DU FAIL

L'objectif

L'objectif affirmé de la section sportive est de concilier au mieux les études et l'activité sportive, les deux participant au parcours scolaire de l'élève.

Cette section ne se limite pas simplement à l'apprentissage et au renforcement d'habiletés sportives mais contribue aussi à développer des valeurs de citoyenneté : sensibiliser les jeunes au respect de l'autre, au goût de l'effort, à l'engagement collectif, à l'entraide, la solidarité et l'autonomie.

Le recrutement

Le recrutement se fait selon 2 critères essentiels.

Le candidat doit réussir à des tests sportifs (un mercredi après-midi courant début juin) tout en présentant un bilan scolaire satisfaisant (résultats scolaires et comportement).

Une commission d'admission examine chaque année les dossiers de candidature. Cette commission est constituée du chef d'établissement, du professeur coordinateur et du responsable technique de la section.

L'organisation et le fonctionnement

1. Horaires et lieu de pratique :

Les élèves de la section Football effectueront 2 séances hebdomadaires de préparation spécifique et d'entraînement à la pratique du football qui s'organiseront de la façon suivante :

Le mardi : séance technique de 10h30 à 12h30

Le Jeudi : séance technique de 13h40 à 14h40

Les séances auront toutes lieu au stade municipal de Guichen

2. Trajet collège – installations sportives :

Les élèves devront se ranger au lieu prévu à cet effet dans la cour du collège.

Les déplacements entre le collège et les installations sportives seront pris en charge par le responsable technique de la section sportive.

Durant ce trajet, le règlement intérieur de l'établissement s'applique.



3. La séance :

L'entraînement est placé sous la direction du responsable technique qui en détermine les modalités.

L'élève s'engage à respecter la charte de bonne conduite mise en place par l'équipe pédagogique.

4. L'UNSS :

Les élèves doivent s'inscrire à l'association sportive du collège. Ils représenteront l'établissement dans le championnat UNSS élite (2 à 3 rassemblements par an) ainsi qu'au challenge annuel départemental de Sections Sportives (courant mai).

5. Les absences :

Pour une absence ponctuelle (une seule séance), celle-ci doit être signalée, au plus tôt, à la vie scolaire et justifiée, par écrit, dans le carnet de liaison.

Dans le cas d'une absence prolongée, un certificat médical devra être présenté au responsable de la section sportive. Si toutefois l'élève est en capacité de se déplacer, il devra obligatoirement assister à la séance durant laquelle il sera sensibilisé à différents aspects de la pratique sportive.

6. Les sanctions :

L'élève inscrit à la Section Sportive Football se doit d'avoir un comportement irréprochable en cours, aux entraînements, et lors de toutes activités scolaires (sortie, rencontres...) ainsi qu'une attitude positive face au travail. En cas de comportements déviants donnant lieu à un rapport d'incident ou à des résultats en baisse, l'équipe pédagogique se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de la Section Football.

Règlement Intérieur de la Section Sportive Football

Je soussigné(e),certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section Sportive Football du collège Noël du Fail pour l'année scolaire 2019/2020.

A, le

Signature du responsable légal

signature de l'élève

